

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 1ère DIVISION



18^{EME} RALLYE DU PAYS BASQUE

28-29-30 août 2009



www.rallyepaysbasque.fr



photo: Subaru; Fane/Design: L'Compétition

Reglement Particulier

18° RALLYE DU PAYS BASQUE

Copa de Francia de los rallyes de 1° Division

28 – 29 y 30 de agosto de 2009

Programa – Horario

Martes 07 Julio	Apertura inscripciones
Lunes 17 Agosto	Cierre inscripciones
Sabado 22 Agosto	Distribucion Road Book
Sabado 22 Agosto	Reconocimientos de las 9h00 hasta las 12h00 y de las 14h00 hasta las 21h00
Domingo 23 Agosto	de las 9h00 hasta las 12h00 y de las 14h00 hasta las 17h00
Miercoles 26 Agosto	de las 9h00 hasta las 12h00 y de las 14h00 hasta las 19h00
Jueves 27 Agosto	de las 9h00 hasta las 12h00 y de las 14h00 hasta las 22h00
Viernes 28 Agosto	Vérificaciones administrativas de las 8h30 hasta las 15h00 en la "Maison Pour Tous" 6, calle Albert Le Barillier 64600 ANGLET
	Vérificaciones tecnicas de las 8h30 hasta las 15h00 en la Place de Quintaou 64600 ANGLET
	17h00 Salida del rallye Plaza de Quintaou en Anglet
	20h20 Llegada de la 1° etapa en Anglet
Sabado 29 Agosto	9h00 Salida 2° etapa en Anglet
	19h00 Llegada del rallye en Anglet
Domingo 30 Agosto	10h30 Entrega de premios

Descripcion

Distancia total del recorrido	365.20 km
Numero total de tramos cronometrados 11	A 9.00 km X 4 B 10.70 km X 4 C 15.60 km X 3
Distancia total de tramos cronometrados	125.60 km
Numeros de seccion	5
Numeros de etapa	2

Vehiculos admitidos

Grupos A Y FA, N Y FN, GT, F 2000 (Igual R) 19 Clases

Solicitud de inscripcion

Fecha y horario limite de la solicitud de inscripcion LUNES 17 AGOSTO
RALLYE DU PAYS BASQUE
Thomas TAILLANDIER
Villa Nahi-Nuena - Quartier Fagalde
64250 LOUHOSSOA
Fax 00.33.559.64.21.29

Derechos de inscripciones

Para los equipos extranjeros 300 €uro ANTES LUNES 03 AGOSTO (con publicidad)
400 €uro HASTA LUNES 18 AGOSTO (con publicidad)

Premios

Scratch 1°	1.000€	2°	650€	3°	500€	4°	350€	5°	250€
Grupos 1°	200€	2°	150€	3°	100€				
Clases	1°	400€	2°	300€	3°	200€			

Total de premios 24.100€

Para mas informaciones

Christophe REBIERE 00.33.630.07.64.54

NOTE IMPORTANTE A L'ATTENTION DES EQUIPAGES

C'est grâce à la compréhension des communes traversées par le 18^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS BASQUE que nous avons pu organiser pour vous cette nouvelle édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les RECONNAISSANCES que le parcours et la pérennité de cette épreuve seront assurés.

Les RECONNAISSANCES ne sont pas des ESSAIS !

Nous vous demandons expressément de montrer l'exemple, de respecter la sécurité et la tranquillité des villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la Route.

Une surveillance sera établie et des contrôles portant aussi bien sur le RESPECT DU CODE DE LA ROUTE que sur le niveau sonore des véhicules seront effectués par les services de la GENDARMERIE.

Des contrôles sur le respect de la réglementation des reconnaissances seront effectués sur le parcours et l'article 6.2.7. du règlement F.F.S.A. sera strictement appliqué.

Extrait du règlement standard des rallyes 2009 :

6.2.7. Pénalités :

- *Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages... :*
 - *Départ refusé,*
 - *Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,*
 - *Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.*
- Les trois pénalités sont cumulées.*

Nous comptons sur votre compréhension. De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir de notre épreuve. Soyez en remerciés.

Bon 18^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS BASQUE.

Le Comité d'Organisation.

FFSA

Rallye du Pays Basque

*« Vous aimez le rallye.
Respectez les consignes
et soyez toujours vigilants...
L'avenir de notre passion
commune en dépend. »*

Spectateurs
Soyez responsables !

**Respectez la signalisation
et les consignes
des commissaires !**

**Votre sécurité
et celle de vos enfants
est à ce prix !**

28,29 & 30 Août 2009

www.ffsa.org

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ADOUR PYRENEES
ECURIE AUTOMOBILE HASPARREN PAYS BASQUE

18EME RALLYE NATIONAL DU PAYS BASQUE

Coupe de France des rallyes 2009 1° Division (coefficient 4)
28 - 29 et 30 août 2009

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 06 Juillet 2009
Ouverture des engagements	Mardi 07 Juillet 2009
Clôture des engagements	Lundi 17 Août 2009 à minuit (Date d'envoi de la demande complète au secrétariat du rallye, cachet faisant foi)
Parution du road book	Samedi 22 Août 2009 Remis aux équipages régulièrement engagés sur présentation de leur accusé de réception d'engagement au secrétariat du rallye
Reconnaisances	Samedi 22 Août 2009 : 09H00-12H00 ; 14H00-21H00 Dimanche 23 Août 2009 : 09H00-12H00 ; 14H00-17H00 Mercredi 26 Août 2009 : 09H00-12H00 ; 14H00-19H00 Jeudi 27 Août 2009 : 09H00-12H00 ; 14H00-22H00
Vérifications des documents	Vendredi 28 Août 2009 Vérifications administratives de 08H30 à 15H00 "Maison Pour Tous" 6 Rue Albert Le Barillier 64600 ANGLET Vérifications techniques de 08H45 à 15H15 Place de Quintaou 64600 ANGLET
Parc de départ	Vendredi 28 Août 2009 à partir de 09H00 Place de Quintaou
1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 28 Août 2009 à 15H30 "Maison Pour Tous"
Publication des équipages admis au départ, heures et ordre des départs de la 1^{ère} étape	Vendredi 28 Août 2009 à 16H00 Parc Fermé, Place de Quintaou
Départ de la 1^{ère} étape	Vendredi 28 Août 2009 à 17H00 Parc Fermé, Place de Quintaou
Arrivée de la première étape	Vendredi 28 Août 2009 à partir de 20H20 Parc Fermé, Place de Quintaou
Publication des résultats partiels	Samedi 29 Août 2009 à partir de 23H30 "Maison Pour Tous"
Publication des heures et ordre des départs de la 2^{ème} étape	Samedi 29 Août 2009 à 8H30 "Maison Pour Tous"
Départ de la 2^{ème} étape	Samedi 29 Août 2009 à 9H00 Parc Fermé, Place de Quintaou
Arrivée de la 2^{ème} étape	Samedi 29 Août 2009 à partir de 19H00 Parc Fermé, Parking El Hogar à Anglet
Vérifications finales	Samedi 29 Août 2009 à 19H30 Au garage Aylies 54 Avenue d'Espagne 64600 Anglet
Publication des résultats du rallye	Samedi 29 Août 2009 à 21H30 ou 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Parc Fermé et au PC a "Maison Pour Tous" à Anglet
Remise Officielle des prix	Dimanche 30 Août 2009 à 10 H 30 A la salle des fêtes de la Mairie d'Anglet (proche Quintaou)

ARTICLE 1 P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ADOUR PYRENEES organise les 28 – 29 et 30 Août 2009 en qualité d'organisateur administratif une épreuve automobile Nationale à Participation Etrangère Autorisée (N.P.E.A.) dénommée :

18^{ème} RALLYE DU PAYS BASQUE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional d'Aquitaine du Sport Automobile sous le N° 22 en date du 24/04/2009 et a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A N°138 en date du 07/05/2009

Comité d'organisation :	Président	Alain BALUTO
	Vice Président C.O.	Emile SALLABERRY
	Coordinateur	Thomas TAILLANDIER
	Trésorier	Jean Marc ARAMBURU
	Secrétaire	Lydie IHITSAGUE
	Membres	Christian CHAMBRES
		Thierry GALLET
		Martial HARAN
		Christelle IHITSAGUE
		Cyril LABORDERIE
		Christophe LURO
	Relation équipages espagnols	Christophe REBIERE
	Responsables matériels	Gilles PASSICOT
		Jean Jacques POCHULU
	Responsable informatique	Jean-Marc DUBAU
	Secrétariat du Rallye	RALLYE DU PAYS BASQUE ORGANISATION
		Garage Sallaberry 64240 HASPARREN
		Contacts : Alain BALUTO 06.80.01.14.83
		Thomas TAILLANDIER 06.63.47.72.36
		FAX 05.59.64.21.29 (Jusqu'au 17 Août 2009)
		www.rallyepaysbasque.fr

Permanence du Rallye « Maison pour Tous » 6 Rue Albert Le Barillier 64600 ANGLET à partir du vendredi 28 Août 2009 à 08H30 et jusqu'à la fin de la manifestation.

Organisateur Technique : Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque
Hôtel des Tilleuls 64240 HASPARREN

Article 1.1p : OFFICIELS :

Observateur F.F.S.A.			
	Mr FLAMENT Philippe	Licence N° :	5656 ASA N° : 01.06
Président du collège des Commissaires Sportifs	Mr COURMONTAGNE Jacques	Licence N° :	11849 ASA N° : 10.04
Commissaires sportifs :			
	Mr FILLOUX Jean-Michel	Licence N° :	2347 ASA N° : 17.06
	Mr ZYCH Fabien	Licence N° :	4626 ASA N° : 08.10
Directeur de course			
	Mme ZYCH Sylvie	Licence N° :	3416 ASA N° : 08.10
Directeur de course adjoint			
	Mme MARTIN Josy	Licence N° :	75 ASA N° : 16.09
Directeurs de course adjoints aux épreuves sportives			
	Mr DAUBIGNE Jannick	Licence N° :	6560 ASA N° : 15.04
	Mr DUCROCQ Frédéric	Licence N° :	1939 ASA N° : 10.04
	Mr DOVALE Joël	Licence N° :	7681 ASA N° : 10.03
Directeurs de Course délégués aux départs des épreuves sportives:			
	Mr ORILLAC Patrick	Licence N° :	14992 ASA N° : 10.04
	Mr PAINVIN Dominique	Licence N° :	7706 ASA N° : 10.03
	Mr TRONCAL Guy	Licence N° :	1056 ASA N° : 17.06
Directeurs de course adjoints délégués aux départs des épreuves sportives			
	Mr DANIEL Philippe	Licence N° :	50805 ASA N° : 10.04
	Mr TEILLARD Laurent	Licence N° :	10182 ASA N° : 17.06
	Mr DESCLAUX Luc	Licence N° :	13302 ASA N° : 10.03
Commissaire Technique Responsable :			
	Mr PINA Claude	Licence N° :	13191 ASA N° : 10.04
Commissaires Techniques			
	Mr BATARD Patrick	Licence N° :	146650 ASA N° : 10.13
	Mr FANGOUSE Michel	Licence N° :	6939 ASA N° : 10.03
	Mr FOURCADE Alexandre	Licence N° :	28760 ASA N° : 10.06
	Mr LARQUEY Serge	Licence N° :	8454 ASA N° : 10.06
	Mr TASTET Patrick	Licence N° :	164686 ASA N° : 10.03
Commissaires sportifs parc fermé (Anglet) et Parc Regroupement			
	Mr LAVERGNE Roland	Licence N° :	7041 ASA N° : 17.06
	Mr MILLET LAGE Hubert	Licence N° :	8505 ASA N° : 17.14
Commissaire sportif parc d'Assistance de Hasparren			
	Mme DABADIE Christine	Licence N° :	7679 ASA N° : 10.03
Juges de Faits			
	Mr CHAMBRES Christian	Licence N° :	14934 ASA N° : 10.13
	Mr VIGNERTE Jean Pierre	Licence N° :	7647 ASA N° : 10.03
Chargés de Relations avec les concurrents :			
	Mr FOURCADE Jean François	Licence N° :	8460 ASA N° : 10.06
	Mme JECKER Renée	Licence N° :	11119 ASA N° : 10.04
	Mme MARTIN Marisol	Licence N° :	CD509 V.F.E.A.

Chargé de Presse	Mme ESTENAVE Marie France	Licence N° :	56588	ASA N° : 10.99
Protocole et coordination	Mr TAILLANDIER Thomas	Licence N° :	156784	ASA N° : 10.13
Médecin Chef	Dr MENDY Dominique			
Chargé des Commissaires de Route :	Mr BALUTO Alain	Licence N° :	5998	ASA N° : 10.13
Responsables classements:	Mr SAINT-JEAN Jean Marie	Licence N° :	1054	ASA N° : 10.03
	Mr PERRIER Jean Pierre	Licence N° :	21244	ASA N° : 10.06

Article 1.2p ELIGIBILITE

Le 18^{ème} RALLYE DU PAYS BASQUE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2009 Coefficient 4.0
- Le Championnat du Comité d'Aquitaine 2009 Coefficient 4.0
- Le Challenge des Commissaires du Comité d'Aquitaine 2009

Article 1.3p VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications ayant lieu :

- Vendredi 28 Août 2009 de 08H30 à 15H00 pour les vérifications administratives, à « Maison Pour Tous » 6 Rue Albert Barillier 64600 ANGLET
- Vendredi 28 Août 2009 de 08H45 à 15H15 pour les vérifications techniques, Place de Quintaou 64600 ANGLET

Les vérifications techniques devront intervenir 30 minutes après les vérifications administratives.

Tout équipage devra fournir les photocopies des licences, permis de conduire et carte grise de sa voiture par courrier joint à la demande d'engagement.

L'équipage devra présenter aux vérifications techniques les casques et combinaisons.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage Aylies

Prix de la main d'oeuvre : 47 Euros /TTC

ARTICLE II P : ASSURANCES

Conforme règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE III P : CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p : Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5.p Toute personne qui désire participer au 18^e RALLYE DU PAYS BASQUE doit adresser sa demande à :

RALLYE DU PAYS BASQUE
Thomas TAILLANDIER
Villa Nahi-Nuena
Quartier Fagalde
64250 LOUHOSSOA

Renseignements : Alain BALUTO 06.80.01.14.83
Thomas TAILLANDIER 06.63.47.72.36 - Fax 05.59.64.21.29

cachet de la poste faisant foi, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant **le lundi 17 Août 2009**.

Cette demande d'engagement doit **obligatoirement** être accompagnée:

- Du chèque à l'ordre de **l'Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque**, correspondant aux droits d'engagements fixés à l'art 3.1.11.1p
- des photocopies des permis de conduire, des licences, du certificat d'immatriculation de la voiture, de l'autorisation du propriétaire de la voiture (si celui-ci n'est ni pilote ni coéquipier).

Si cette demande est envoyée par télécopie, (date limite de réception d'un engagement par Fax Jeudi 13 Août 2009 à minuit) **l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.**

3.1.10 p Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum
Lorsque ce nombre sera atteint les suivants seront inscrits sur la liste d'attente.

3.1.11.1p Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Droits normaux : (**reçus avant le Lundi 03 Août 2009 cachet de la poste faisant foi**)
- avec publicité facultative des organisateurs **400 euro**
 - sans publicité facultative des organisateurs **800 euro**
 - équipage complet membre A.S.A. Adour Pyrénées * **360 euro**
 - équipage complet membre Ecurie Hasparren Pays Basque* **340 euro**

* : cotisations ASA Adour Pyrénées et Ecurie Hasparren Pays Basque mises à jour avant le 30 Juin 2009

b) Droits majorés : (reçus jusqu'au 18 Août 2008, **pour tous les équipages**)

- avec publicité facultative des organisateurs 450 euro
- sans publicité facultative des organisateurs 900 euro

- 3.1.12p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.
Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque. Seuls les chèques émanant d'une banque française seront admis.
Les chèques d'engagements seront remis à l'encaissement lors de la confirmation de l'engagement par les organisateurs.
En cas de forfait il sera retenu pour frais administratifs :
- 40 euro pour tout forfait signalé avant le 17 Août 2009
- 100 euro pour tout forfait signalé après le 17 Août 2009

ARTICLE IV P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.3.p ASSISTANCE

Conforme règlement standard F.F.S.A.

- Autorisée uniquement dans le parc à cet effet à Hasparren.
 - 1 seul véhicule (muni d'une plaque d'assistance) par voiture de course sera autorisé dans le parc d'assistance de Hasparren.
- Les remorques seront interdites dans le périmètre des parcs d'assistance. Elles devront impérativement être stationnées à l'emplacement prévu à cet effet à Anglet.

Article 4.3.2.3 p Limitation de changements de pièces :
Conforme au règlement standard FFSA

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course d'une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Article 4.5p Echappement

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français le bruit ne devra pas excéder 100dB à 75% du régime moteur Maximum.

ARTICLE V P : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE VI P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p : Description

Le 18° RALLYE DU PAYS BASQUE représente un parcours de 365.2 Km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 125,60 Km.

Les épreuves spéciales sont :

A	: 09.00 Km x 4 = 36.00 Km
B	: 10.70 Km x 4 = 42.80 Km
C	: 15.60 Km x 3 = 46.80 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » qui sera annexé au road book.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, de passage, période de neutralisation, etc.... sont repris dans le livre de route (road book) qui sera disponible à partir du samedi 22 août 2009 à la « Maison pour tous » à Anglet.

Il sera remis à chaque équipage régulièrement engagé et munis du bon de retrait UNIQUEMENT aux jours et heures mentionnées sur la confirmation d'engagement.

Article 6.2p : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter.

6.2.6p Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

- Samedi 22 Août 2009 : 09H00-12H00 et 14H00-21H00
- Dimanche 23 Août 2009 : 09H00-12H00 et 14H00-17H00
- Mercredi 26 Août 2009 : 09H00-12H00 et 14H00-19H00
- Jeudi 27 Août 2009 : 09H00-12H00 et 14H00-22H00

Des contrôles seront effectués par l'organisation et la gendarmerie nationale

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3.

ARTICLE VII P : DEROULEMENT DU RALLYE

Article 7.2p DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11p Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de routes : chasubles marquées commissaires de route
- Chef de Poste : chasubles marquées chef de poste

ARTICLE VIII P : RECLAMATION & APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE IX P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE X P : PRIX

Les prix sont cumulables, cependant si un groupe comporte moins de 10 partants ou si moins de 60 partants, les prix groupe et classe ne seront pas cumulables ; seuls les prix de classe seront distribués.

Les prix se répartissent comme suit :

Classement général Scratch :

- Si plus de 75 partants	1 ^{er}	1.000 euro	4 ^{ème}	350 euro	
	2 ^{ème}	650 euro	5 ^{ème}	250 euro	
	3 ^{ème}	500 euro			2.750 euro
- Si moins de 75 partants	1 ^{er}	650 euro	4 ^{ème}	150 euro	
	2 ^{ème}	400 euro	5 ^{ème}	100 euro	
	3 ^{ème}	275 euro			

Classement par groupe (5) :

	1 ^{er}		2 ^{ème}		3 ^{ème}	
- plus de 15 partants :	200 euro		150 euro		100 euro	
- de 10 à 15 partants	200 euro		100 euro			2.250 euro

Classement par Classe (21) :

	1 ^{er}		2 ^{ème}		3 ^{ème}	
- plus de 10 partants :	400 euro		300 euro		200 euro	
- de 5 à 10 partants :	400 euro		200 euro		-----	
- 4 ou 5 partants :	400 euro		-----		-----	
- Moins de 4 partants :	200 euro		-----		-----	18.900 euro

Premier Équipage entièrement féminin : 200 euro

200 euro

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES :

24.100 euro

Coupes et lots en nature.

Distribués de la façon suivante (présence des récipiendaires obligatoire à la remise des prix) :

- Aux trois premiers du classement scratch
- Aux premiers de chaque classe (1 jambon de Bayonne)
- A la meilleure coéquipière
- Aux deux premiers du classement groupe
- Au premier équipage féminin
- A trois commissaires de route tirés au sort

La remise des prix se déroulera le Dimanche 30 Août 2009 à partir de 10h 30 à la salle des fêtes de la Mairie d'Anglet.